

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le mardi 1^{er} avril 2021, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1842-01-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urbanismecowansville@ville.cowansville.qc.ca

Le [projet de règlement](#), l'illustration des zones, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 17 mars 2021.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA